

L'AVENANT N°66

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires pour l'année 2018, le collège employeur a proposé une revalorisation de 1% du point conventionnel au 1er octobre 2018, proposition acceptée par le collège salariés.

La valeur annuelle du point conventionnel actuellement de 59,06 € sera de 59,65€ à compter du 1er octobre 2018. Cette augmentation s'applique à l'ensemble des entreprises de la branche.